

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE LÉGÈRE

CAP D'AGDE

17 – 20 MAI 2012

AVIS DE COURSE

1. REGLES :

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions »,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. Equipages admis à participer.

- 3.1.1. L'épreuve est réservée aux concurrents de 18 ans et plus ainsi qu'aux concurrents étrangers (décision 6.1.4 du CA du 18/11/06) sous réserve d'être en règle avec leur Autorité Nationale et leur Classe Nationale.
- 3.1.2. La pratique en solitaire et en équipage est réservée aux équipages constitués de concurrents de 18 ans et plus. La participation d'équipier de moins de 18 ans est possible pour les équipages dont le chef de bord déclaré est âgé de 21 ans ou plus. Cet aménagement n'est en aucun cas accessible aux concurrents de moins de 15 ans.
- 3.1.3. L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).
- 3.1.4. Dans toute classe où le nombre total des inscrits peut atteindre la limite de 100, la participation d'équipages étrangers est limitée à 20%.

3.2. La régate est ouverte à tous les bateaux inscrits dans la table des ratings de la FFVoile en :

Dériveurs à l'exception des 49er et 18 pieds australiens et du groupe D1
Quillards de sport, à l'exception des MiniJi, Access 2.3, 303, Liberty, et 2.4
Catamarans, à l'exception des classes C0, C2, C4.

Un titre sera décerné pour **chaque classe qui aura au moins 15 équipages classés** (10 pour les féminines).

Pour les classes qui ne comptabilisent pas le nombre minimum de bateaux et celles qui ont un classique tour ou tout autre championnat de France, le titre de champion de France se disputera en intersérie.

Les bateaux qui n'auraient pas de ratings peuvent en faire la demande auprès de la FFVoile.

3.3. FLOTTE COLLECTIVE

Les équipages qui en font la demande, peuvent venir participer à ce championnat de France sur des bateaux mis à disposition par l'organisation (dériveur double Laser Vago).

3.4. Les équipages admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint ou téléchargeable sur le site de la FFVoile et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription et de participation à la mise à disposition des bateaux requis, établi à l'ordre de **SODEAL** à :

Centre Nautique de Cap d'Agde

Plage Richelieu Est – Av du passeur Challiès - 34300 Le Cap d'Agde

Tout dossier incomplet (notamment absence du paiement des droits d'inscription cf. art.4) ne sera pas validé.

3.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Droits d'inscription avec son bateau

Pour les droits d'inscriptions **complets** arrivés **avant le 1^{er} mai**, les droits requis sont de **50 € pour les solitaires et 100 euros pour les doubles et quillard**,

Pour les droits d'inscriptions complets arrivés **à partir du 1^{er} mai** (cachet de la poste), les droits requis seront de **75€ pour les solitaires et 150 pour les doubles ou quillards**.

Droits d'inscription Flotte Collective comprenant la mise à disposition des bateaux

Pour les droits d'inscriptions **complets** arrivés **avant le 1^{er} mai**, les droits requis sont de **270 €** (170 € de mise à disposition du bateau et 100 € frais d'inscription)

Pour les droits d'inscriptions complets arrivés **à partir du 1^{er} mai** (cachet de la poste), les droits requis seront de **320€**.

Au moment de la confirmation des inscriptions, il sera demandé un chèque de caution de 300€.

Possibilité de payer votre inscription (et éventuellement votre hébergement) en une fois par CB en appelant le club au 33 (0)4 67 01 46 46

5. REPARTITION DES CLASSES SUR LES ZONES DE COURSE :

Classes	Zones de Course
Quillards de sport et catamarans	Alpha
Dériveurs	Bravo
Flotte collective	Charlie

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription, Jauge et contrôle :

Le 16 mai Accueil, marquage du matériel, confirmation des inscriptions de 14H00 à 19H00.

Le 17 mai Accueil, marquage du matériel, confirmation des inscriptions de 08H00 à 12H00.

6.2. Jours de course :

Date	Classes	Heure du 1er signal d'avertissement	Courses du jour
17 mai	Toutes	14 H	Course(s)
18 mai	Toutes	10 H	Course(s)
19 mai	Toutes	10 H	Course(s)
20 mai	Toutes	10H Après les courses	Course(s) Palmarès

7. JAUGE

Les bateaux devront être présents au Centre Nautique du Cap d'Agde pour subir les éventuels contrôles de marquage des matériels le 16 mai 2012 de 14H00 à 19H00 ou le 17 mai 2012 de 08H00 à 12H00.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site Internet du championnat et affichées. Une fiche de course reprenant les informations principales sera donnée à la confirmation des inscriptions les 16 et 17 mai 2012.

9. LES PARCOURS

Les parcours seront : Parcours construits, libres ou en longue distance.

10. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. LES TITRES DE CHAMPIONS de FRANCE décernés

13.1. LES TITRES DE CHAMPION(NE), DE VICE-CHAMPION(NE) DE FRANCE ET DE 3^{EME} SERONT DECERNES AUX TROIS PREMIERS EQUIPAGES :

- POUR LES SERIES REUNISSANT UN MINIMUM
 - o DE 15 EQUIPAGES CLASSÉS,
 - o DE 10 POUR LES FEMININES

- EN INTER SERIE
 - o DERIVEURS FAST, MEDIUM ET SLOW,
 - o CATAMARANS GROUPE C1 ET C3
 - o QUILLARDS DE SPORT

- EN FLOTTE COLLECTIVE DERIVEUR DOUBLE

13.2. Dès que les inscriptions seront closes et avant la publication des premiers résultats, la liste des titres qui seront effectivement attribués sera affichée aux panneaux officiels.

13.3. Les trois premiers équipages définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester *en course* relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.



16. MISE À DISPOSITION ET MISE A L'EAU DES BATEAUX

La mise à l'eau des quillards de sport se fera le mercredi 16 mai 2012 de 14H00 à 19H00 et le jeudi 17 mai 2012 de 08H00 à 12H00 par engin de levage à la Zone Technique du Cap d'Agde (direction avant-port). Prévenir l'organisation à l'avance de l'heure d'arrivée prévue (sur la fiche d'inscription).

Le comité d'organisation prendra en charge, par bateau inscrit définitivement, les frais correspondant à une mise à l'eau avant l'épreuve effectuée aux heures indiquées ci-dessus et à une sortie de l'eau à la fin du championnat aux heures indiquées par avenant aux I.C.

17. REGLE PARTICULIERE AU PLAN D'EAU :

Conformément aux règles administratives locales, tous les bateaux devront se conformer aux instructions particulières relatives à la circulation des navires qui seront affichées au tableau officiel.

18. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Championnat de France Voile Légère 2012", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

19. INFORMATION COMPLEMENTAIRE : Mise à disposition de Catamaran

Le Centre Nautique du Cap d'Agde a la possibilité de fournir des DART 16 pour le championnat contre une participation de 200 €. Ils participeront à la régata avec les autres catamarans en intersérie ou si 15 bateaux sont réunis, il y aura un titre spécifique en accord avec l'article 3.2 de cet avis de course.

Les coureurs intéressés doivent remplir le formulaire de réservation et l'envoyer au centre nautique. Les réservations complètes (avec le règlement) seront traitées par ordre d'arrivée.

20. COORDONNÉES

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Département Voile Légère

17 rue Henri Bocquillon

75015 PARIS

☎ : 33 (0)1 40 60 37 01 📠 : 33 (0)1 40 60 37 37

Internet : www.ffvoile.org

E-mail : dptvoilelegere@ffv.fr

Organisation Technique :

Centre Nautique du Cap d'Agde

Plage Richelieu Est – Avenue du Passeur Challiès

34300 LE CAP D'AGDE

☎ : 33 (0)4 67 01 46 46 📠 : 33 (0)4 67 01 38 40

Internet : www.centrenautique-capdagde.com

E-mail : contact@centrenautique-capdagde.com

Office du tourisme

Bulle d'accueil. Rond point du Bon Accueil

BP 544 – 34305 Le Cap d'Agde Cedex

☎ 04 67 01 04 04 📠 : 04 67 26 22 99

www.capdagde.com – Email : contact@capdagde.com



Annexe « PRESCRIPTIONS »

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012

RRS 64.3 (*) : Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) : Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5 (*) : In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) : An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) : Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) : The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

OFFRE HÉBERGEMENT ATTENTION NOMBRE LIMITÉ !

Le Centre nautique a négocié des hébergements à tarif préférentiel. 200 € pour 4 nuits, frais de dossier et taxes offerts

Vous pouvez réserver en téléchargeant le formulaire sur le site du championnat de France.

Coordonnées Hébergements :

Hôtels

AZUR : 2 étoiles – ouvert toute l'année

☎ 04.67.26.98.22 www.hotelazur.com

ALHAMBRA : 2 étoiles – ouvert de mi-mars à mi-novembre

☎ 04.67.26.99.28 www.hotel-alhambra.com

Résidence de tourisme

PANORAMIC : 2 étoiles – ☎ 04.68.90.27.00 www.sogerel.com

Centres de vacances

CENTRE PEP LE COSSE

Possibilité d'hébergement individuel en octobre novembre et février mars

☎ 04.67.94.24.20 – Email : lecosse.lespep05@wanadoo.fr

BATIPAUME

Réservation obligatoire – ☎ 04.67.94.11.47 – www.batipaume.com – Email : batipaume@aol.com

CENTRE HEBERGEMENT SAINT MARTIN

Nous contacter

Campings

CAMPING DE LA CLAPE* location de Mobil homes et de chalets

☎ 04.67.26.41.32 www.camping-laclape.com – Email : contact@camping-laclape.com

CAMPING DE LA TAMARISSIERE

location chalets et de tentes toiles

☎ 04 67 94 79 46 www.camping-latama.com Email : contact@camping-latama.com

CAMPING MER ET SOLEIL

location de Mobil homes

☎ 04.67.94.21.14 – www.camping-mer-soleil.com – Email : contact@camping-mer-soleil.com

Quelques places de camping car possibles sur le site : contacter le centre nautique pour réserver.